

DEPARTEMENT de la SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2019/054/DEL/7.0

Séance du 21 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 21 février, à 19 h 15, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Yves DERRIEN, Maire, en session, par suite de la convocation faite par M. le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. DERRIEN, Maire, M. DENEUFVE, Mme BOUQUET, M. ACCARD, M. PRIN Adjoint, Mme DENEUFVE, Mme THOMAS, M. ECREPONT, Mme DUNEUFGERMAIN, Mme BRIFFARD, M. LABOULAIS, M. BARBIER, Mme DUCHAUSSOY, M. DUCHAUSSOY, Mme VANDENBERGHE, M. RICHARD, M. DESBIENDRAS, Mme PETIT, Mme RICHE, Mme DESJONQUERES, M. HAVARD,

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme CAUCHY par Mme THOMAS, Mme SAUTEUR par M. DERRIEN, M. MAXENCE par Mme BOUQUET, Mme GAOUYER par Mme BRIFFARD, M. DUJEANCOURT par M. BARBIER.

Absents : Mme SAUMONT, Mme MACRE, M. LARZET.

Le secrétariat a été assuré par : M. ACCARD

Date de convocation : 15 février 2019
Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 21
Nombre de pouvoirs : 5

Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 (ROB)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) première étape du cycle budgétaire, doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Comme en disposent les articles L =2312-1, L 2312-2, L 2312-3 du CGCT ainsi que le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, il doit être pris acte du rapport d'orientation budgétaire par une délibération spécifique. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal. Ainsi, par son vote, le Conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le ROB.

.../...

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à débattre sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité acte que le dit débat a bien eu lieu lors de cette séance.

Par 26 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

Fait et délibéré en séance

Le Maire
Yves DERRIEN



Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Maire,
Yves DERRIEN



Envoyé en préfecture le 25/02/2019

Reçu en préfecture le 25/02/2019

Affiché le **26 FEV. 2019**

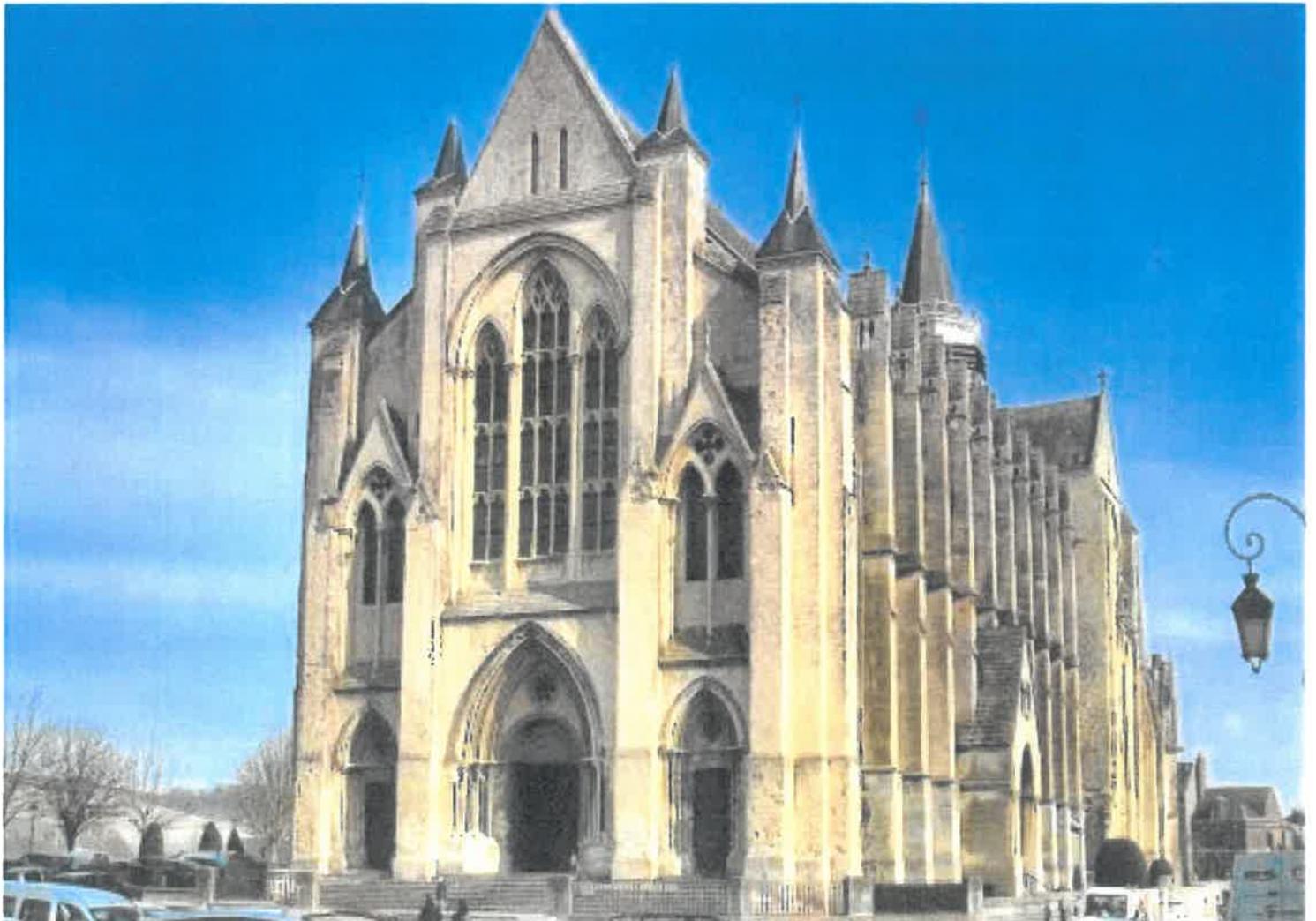
ID : 076-217602556-20190221-2019054DEL-DE

VILLE D'EU

RAPPORT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2019



Préambule

Les orientations du projet de loi de finances pour 2019

- | | |
|---|----------|
| A) Le contexte national de la préparation du budget 2019 | p 4 |
| B) L'environnement macroéconomique | p 5 |
| C) Les principales mesures du PLF 2019 pour la collectivité | p 5 à 7 |
| D) La ville | p 8 à 10 |

Situation financière de la Ville

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| A) La masse salariale | p 11 à 13 |
| B) La dette communale | p 14 à 16 |
| C) La fiscalité locale | p 17 |
| D) Ratios, capacité financière | p 18 à 19 |

Les orientations budgétaires de la commune pour 2019

- | | |
|------------------------------|-----------|
| A) Section de fonctionnement | |
| a) Les recettes | p 20 à 21 |
| b) Les dépenses | p 22 à 23 |
| B) Section d'investissement | |
| a) Les recettes | p 24 à 25 |
| b) Les dépenses | p 26 |
| c) Les budgets annexes | p 27 à 29 |

Les projets, les priorités d'investissement 2019

- | | |
|------------------|-----------|
| 1) Les projets | p 30 à 35 |
| 2) Les priorités | p 36 à 37 |

Et l'avenir après 2019

P 38

Conclusion

P 39

PREAMBULE

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les décisions modificatives. La clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.

Conformément aux articles L. 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 du code des Collectivités Territoriales, la tenue d'un ROB est **obligatoire** dans les communes de plus de 3500 habitants. Il se déroule dans les conditions fixées à l'article 22 du règlement intérieur de la ville de EU (approuvé en séance de conseil municipal du 18/09/2014).

Le rapport doit être présenté **dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif**. Pour l'exercice 2019, le vote du budget est prévu le 27 mars 2019.

Le ROB permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville. Il permet une vision précise des finances de la ville et des orientations poursuivies.

Le débat doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et des dépenses sont présentées. Ce rapport d'orientations budgétaires a donc pour objet de fournir des éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine échéance du Conseil Municipal et constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la municipalité.

Le ROB doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport sera transmis au Représentant de l'Etat dans le Département mais également au Président de l'EPCI dont est membre la commune (et vice-versa). Ces informations devront faire l'objet d'une publication sur le site de la ville.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018 a instauré de nouvelles règles concernant le DOB. Désormais, l'exécutif présente des objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin annuel de financement

A) LE CONTEXTE NATIONAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2019

Le budget 2019 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le Gouvernement depuis le commencement du quinquennat. Il poursuit trois priorités : libérer l'économie et le travail, protéger les Français, investir pour l'avenir en préparant les défis de demain et en transformant l'action publique.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) a traduit ces priorités dans une trajectoire qui prévoit, pour les années 2018 à 2022, une réduction de la part de la dette publique dans le produit intérieur brut (PIB) de 5 points, de la dépense publique de 3 points, du déficit public de 2 points et du taux de prélèvements obligatoires de 1 point à l'horizon 2022.

Le projet de loi de finances pour 2019 vient mettre en œuvre et confirmer ces orientations. Ainsi, en 2019, le déficit public s'élèverait à -1.9% du PIB en dehors de l'effet, ponctuel, de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements généraux – venant dégrader temporairement le déficit de 0.9 point de PIB.

Après avoir ramené le déficit public à un niveau inférieur à 3% du PIB en 2017, permettant à la France de sortir de la procédure européenne pour déficit excessif lancée à son encontre en 2009, le Gouvernement confirme la maîtrise du déficit sous ce seuil pour les années 2018 et 2019. Ainsi, celui-ci sera maintenu en deçà de 3% du PIB pour la troisième année consécutive.

Le budget 2019 confirme également le net ralentissement de la dépense publique voulu par le Gouvernement. Tant en 2018 qu'en 2019, la progression en volume de l'ensemble de la dépense publique sera bien inférieure aux moyennes constatées les années précédentes.

Le budget 2019 confirme ensuite la baisse des prélèvements obligatoires. Après une première baisse en 2018 passant de 45.3 à 45% du PIB, le taux de prélèvements obligatoires reculerait en 2019, de 0.8 point pour atteindre 44.2% de la richesse nationale. Enfin, le budget confirme la stabilisation puis la décrue de la dette publique, amorcée à partir de 2019.

B) L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Il devrait être marqué par :

Une moindre croissance : Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 s'inscrit dans un contexte de nouvelles estimations de croissance pour les années 2018 et 2019 moins favorables qu'escomptées. Ainsi le PIB progresserait de 1.7% et non 1.9%, comme prévu initialement dans la loi de programmation. L'inflation (hors tabac) quant à elle devrait s'élever à 1.6% en 2018 et à 1.3% en 2019.

Une hausse du déficit public : en 2018 et en 2019, il devrait s'élever à 2.6% du PIB. A noter que les révisions de déficit public pour 2019 intègrent le coût de la transformation du CICE (20 milliards d'euros) mais également celui de la reprise, par l'Etat, de la dette de la SNCF. Sans ces deux mesures, le déficit public 2019 serait de 1.9%.

Des dépenses publiques maîtrisées : leur montant progressera en volume pour 2019 de 0.6%.

C) LES PRINCIPALES MESURES DU PLF 2019 POUR LES COLLECTIVITES

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019, n'a pas conduit à de grands bouleversements pour les collectivités. En attendant la refonte de la fiscalité locale prévue l'an prochain, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont maintenus (bien que la mission dédiée voit son enveloppe réduite), la deuxième étape de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages est enclenchée et l'objectif de hausse contenue des dépenses à +1.2% est réaffirmé pour les grandes collectivités et établissements publics. La mise en œuvre de la LPFP (loi de programmation des finances publiques) 2018-2022 vise par ailleurs à réduire le besoin des collectivités de 2.6Mds€ par an.

Parmi les mesures envisagées, il convient de noter :

La stabilisation globale des concours financiers : Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, enregistrant même une légère hausse (70M€) pour atteindre 48.65Md€. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités territoriales est maintenue à hauteur de 26.9Md€.

Les dotations de péréquation seront par ailleurs abondées : la DSU (dotation de solidarité urbaine) et la DSR (dotation de solidarité rurale) vont augmenter, dans de plus faibles proportions qu'en 2018 respectivement de + 90M€ et 10M€. La péréquation sera néanmoins financée par la minoration des variables d'ajustement (-144M€) et par écrêtement.

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) devrait s'afficher en hausse sous l'effet de la reprise de l'investissement local. Le PLF pour 2019 prévoit toutefois de reporter d'un an, au 1^{er} janvier 2020, l'automatisation de sa gestion.

Le soutien à l'investissement public local est réaffirmé avec le maintien des dotations correspondantes.

La refonte de la dotation d'intercommunalité : Le gouvernement a également choisi de faire évoluer des modalités de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des départements. Le PLF pour 2019 prévoit de « rénover l'architecture de la dotation afin d'en simplifier le fonctionnement, d'assurer une certaine prévisibilité des attributions individuelles, de maîtriser l'augmentation annuelle du montant global et d'améliorer l'efficacité des critères de répartition ».

En matière de fiscalité locale, l'année 2019 sera marquée par la poursuite du mécanisme d'exonération de la taxe d'habitation (TH abattement de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020) et soumis à des conditions de ressources.

La question de la compensation des collectivités pour les 20% d'exonération des ménages restant sera abordée dans un projet de loi spécifique sur les finances locales au printemps prochain.

Les mesures salariales à destination des personnels de la fonction publique porteront sur :

- Le gel de la rémunération des fonctionnaires,
- L'exonération totale de la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse de base et complémentaire sur les heures supplémentaires et complémentaires à compter du 1^{er} septembre 2019,
- La poursuite de l'application du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) après le report d'un an prévu dans le cadre de la loi de finances pour 2018,
- La concertation sur les réformes de la fonction publique engagée au printemps dernier, va se poursuivre à partir de la rentrée, dans la perspective d'un projet de loi qui sera présenté au premier semestre 2019. Les principaux objectifs du gouvernement sont au nombre de quatre :
 - rénover les instances de dialogue social,
 - élargir le recours au contrat,
 - renforcer « la rémunération au mérite »,
 - accompagner les évolutions professionnelles.

Une concertation spécifique à la « modernisation » de la fonction publique territoriale est en cours,

- Le nombre de contrats aidés serait une nouvelle fois réduit « au profit de l'investissement dans la formation ». Néanmoins, « 100 000 Parcours emplois compétences (PEC), contrat aidés renouvelés en 2018 en faveur d'un meilleur accompagnement et retour à l'emploi durable, devraient encore être financés en 2019 en plus de l'accompagnement des élèves en difficulté qui correspond à 30 000 contrats aidés soit un total de 130 000 contrats en 2019.
- La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt à compter du 1^{er} janvier 2019.

La ville d'Eu joue et doit continuer à jouer un rôle important dans la nouvelle intercommunalité des villes sœurs, intercommunalité de 28 communes et proche de 39 000 habitants.

Quel que soit l'avenir à long terme de cette intercommunalité, la ville d'Eu est, dans un rayon de 50 km, la ville la plus importante après Dieppe (en Seine maritime) et Abbeville (Somme) **et la seule dotée, à la fois d'un très large patrimoine historique et proche de la mer (3 km).**

Ses atouts, de par son histoire, sont nombreux. Elle est la ville la plus importante du territoire des villes sœurs, elle regroupe, outre ses nombreux bâtiments historiques, un certain nombre d'administrations, le centre administratif de la communauté de communes, un centre des finances publiques, une caisse d'assurance maladie, des bureaux de la plupart des banques nationales, un lycée général et professionnel, un collège public et privé, des écoles élémentaires, des maternelles, de nombreuses associations, un hôpital de proximité, un centre médico psychologique, un tissu de commerçants encore important comparé à des villes de même taille.

C'est d'une part une ville avec un patrimoine exceptionnel : le château-musée Louis Philippe et toutes ses dépendances, la collégiale Notre Dame et Saint Laurent O'Toole, le théâtre municipal du château, l'Hôtel Dieu, La chapelle Saint Laurent, le site archéologique du Bois l'Abbé pour ne citer que les principaux édifices et de nombreuses maisons à l'architecture remarquable sans oublier l'exceptionnel parc et jardin du château.

La ville d'Eu doit avoir comme ambition raisonnable (dans le contexte économique actuel et probablement futur de notre pays) :

- **De continuer à maintenir, voire de renforcer, son rôle de ville centre en privilégiant :**
 - la qualité de vie de ses habitants et en veillant aux adaptations inévitables liées :
 - à l'augmentation de la durée de la vie
 - aux changements fondamentaux liés à l'évolution numérique,
 - à la qualité et à l'accessibilité des logements..

- les sujets traitant de l'éducation et de la jeunesse et en particulier,
 - de l'éducation maternelle et élémentaire (l'école numérique)
 - de l'offre de formation « post baccalauréat »
 - de l'offre de formation professionnelle
 - des loisirs des jeunes pendant les temps d'activités extra-scolaires (culture, sports, jeux....)

 - les sujets concernant la promotion de la santé (défense de l'hôpital et de son service d'urgences, la promotion de la prévention, la présence de médecins et de spécialistes),

 - les sujets de sécurité et de citoyenneté,
- **De continuer à développer son attractivité en ciblant les priorités ci-dessous:**
- conserver voire encore développer son offre culturelle autour de son théâtre et de son musée Louis Philippe.
 - maintenir le soutien aux associations culturelles, sportives, et aussi à toutes les associations agissant pour rompre l'isolement pour aider à surmonter les difficultés d'une société de plus en plus individualiste.
 - maintenir voire améliorer l'attractivité du centre-ville par l'organisation de manifestations variées.
- **De continuer les programmes pluri annuel d'entretien des bâtiments publics, d'entretien et de fleurissement de la ville, des programmes d'accessibilité pour :**
- **Sur un plan local, conserver un cadre agréable pour les habitants de la ville et attirer les personnes de l'environnement immédiat autour de Dieppe, Abbeville, Blangy-sur-Bresle, Neufchâtel.**

- **sur un plan plus général, attirer les touristes** par le patrimoine, la nature, la marche, la découverte de territoires mais aussi certains de ceux dont l'objectif premier est la mer mais qui ont le désir aussi de connaître la nature environnante, qui sont adeptes des promenades, des découvertes, des sports

- **De se préparer aux évolutions de la société dans les domaines**

- Développement durable,
- Réduction de la consommation des ressources naturelles,
- Circuits courts d'approvisionnement
- Santé (télémédecine)
- Numérique (formation)

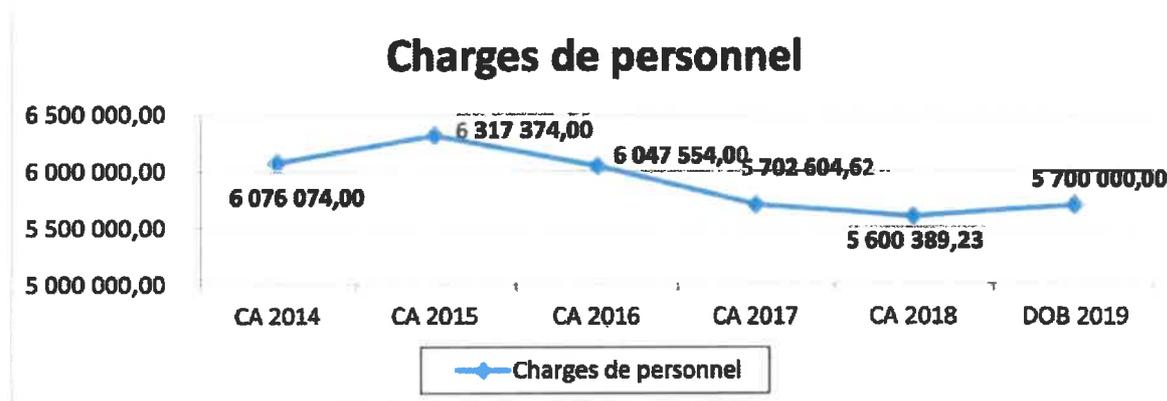
SITUATION FINANCIERE DE LA VI

A) LA MASSE SALARIALE

Envoyé en préfecture le 25/02/2019
 Reçu en préfecture le 25/02/2019
 Affiché le 
 ID : 076-217602556-20190221-2019054DEL-DE

Les charges de personnel représentent à elles seules l'un des premiers postes de dépenses de la collectivité.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	DOB 2019
Charges de personnel	6 076 074,00	6 317 374,00	6 047 554,00	5 702 604,62	5 600 389,23	5 700 000,00



	2014	2015	2016	2017	2018	DOB 2019
Dépenses						
O11 : Charges générales						
61B4 - Frais de formation	10 400,80	10 865,33	3 755,00	6 580,60	5 540,80	10 000,00
O12 : Charges de personnel	6 076 074,69	6 317 374,74	6 047 554,31	5 702 604,62	5 600 389,23	5 700 000,00

	2014	2015	2016	2017	2018	DOB 2019
Recettes						
O13 : Remboursement charges de personnel	255 736,08	392 568,07	357 021,68	394 878,47	309 429,29	280 000,00
70B41 - Personnel mis à disposition	148 257,56	155 532,77	144 229,84	105 361,34	60 849,88	33 000,00

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2019, les prévisions en dépenses de personnel tendent vers la hausse par rapport à 2018.

Les facteurs externes :

- Gel du point d'indice de rémunération des fonctionnaires,
- La défiscalisation des heures supplémentaires,
- La relance des mesures de politique salariale prévues dans le cadre de l'accord relatif à l'avenir de la fonction publique visant la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

Les facteurs internes :

- Le recours aux agents contractuels,
- La création de deux postes à la Collégiale,
- **Le SMIC** : Au 1er Janvier 2019, le SMIC a progressé de 1.54 % pour atteindre un taux horaire de **10,03€** brut (9.88€ en 2018), ce qui correspond à un montant de **1 521,22 €** mensuel (pour 35h de travail hebdomadaire) et **18 254,64 €** annuel. Sur la base de 7 heures de travail par jour. Pour 35 heures par semaine et 151,67 heures par mois.
- **CNRACL** – les taux de cotisation CNRACL sont modifiés comme suit : **10.83% en part salariale** (10.56% en 2018) et **30.65% en part patronale** (identique en 2018).

Les orientations pour 2019 sur le budget Ressources Humaines :

En termes de prospective pour l'année 2019, la collectivité devra prendre en compte l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement.

Comme les années antérieures, chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacement poste par poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations il s'agira :

- D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité.
- D'anticiper chaque départ en retraite et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacements liés à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins.
- De mobiliser les responsables des services dans le pilotage de la masse salariale pour prioriser leurs besoins, d'assurer la continuité de service (saisonnalité, pics d'activité) et de

pallier les absences au sein de leurs directions lorsque les besoins du service le justifient impérativement. Ainsi toutes les directions doivent contribuer à l'effort collectif.

- **D'examiner avec attention les remplacements des arrêts maladie et maternité selon les critères de continuité du service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers.**

Les évolutions pour 2019 liées au personnel communal :

- **Embauche d'un agent Etat-Civil suite à un départ en retraite,**
- **Embauche d'un agent technique (charpente-couverture),**
- **Embauche de 2 agents (20h) pour le gardiennage de la Collégiale,**
- **Un agent en contrat d'avenir passera stagiaire,**
- **Deux agents en contrat unique d'insertion passeront en contrat à durée déterminée,**
- **Embauche d'un agent jardinier suite à un départ en retraite,**
- **Contrat d'apprentissage avec un élève de l'IME**

B) LA DETTE COMMUNALE

Envoyé en préfecture le 25/02/2019

Reçu en préfecture le 25/02/2019

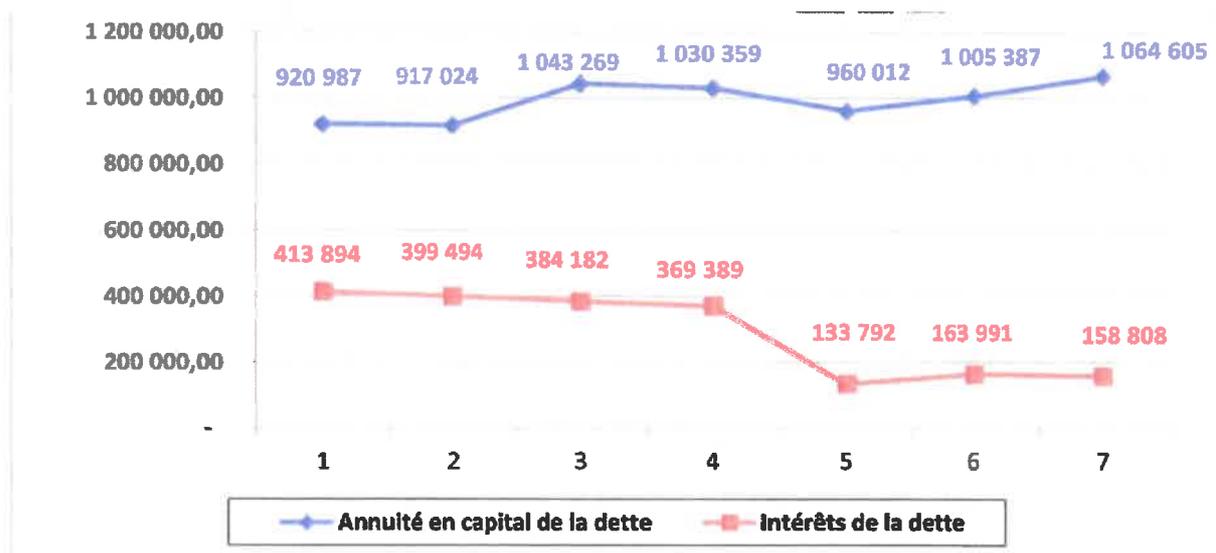
Affiché le

SLO

ID : 076-217602556-20190221-2019054DEL-DE

1) EVOLUTION ENDETTEMENT BUDGET VILLE (2013-2019)

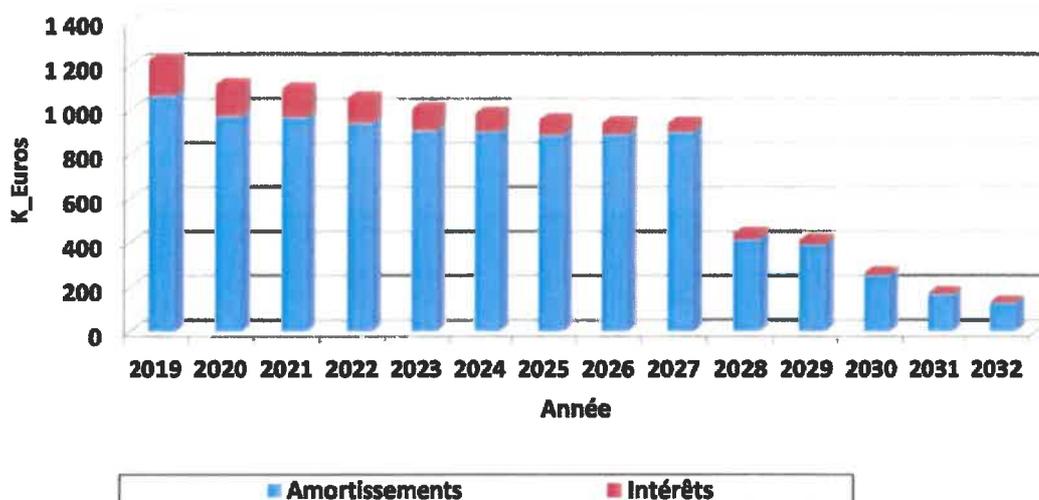
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	DOB 2019
Encours de dettes	10 103 614,00	10 187 657,00	10 094 676,00	10 754 314,00	10 152 392,00	9 797 005,26	9 432 400,00
Annuité en capital de la dette	920 987,00	917 024,00	1 043 269,00	1 030 359,00	960 012,00	1 005 386,53	1 064 605,16
Intérêts de la dette	413 894,00	399 494,00	384 182,00	369 389,00	133 792,00	163 991,21	158 807,60



L'encours de dettes DOB 2019 comprend les 700 000€ d'emprunt prévus en 2019.

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-

Envoyé en préfecture le 25/02/2019
 Reçu en préfecture le 25/02/2019
 Affiché le 
 ID : 076-217602556-20190221-2019054DEL-DE

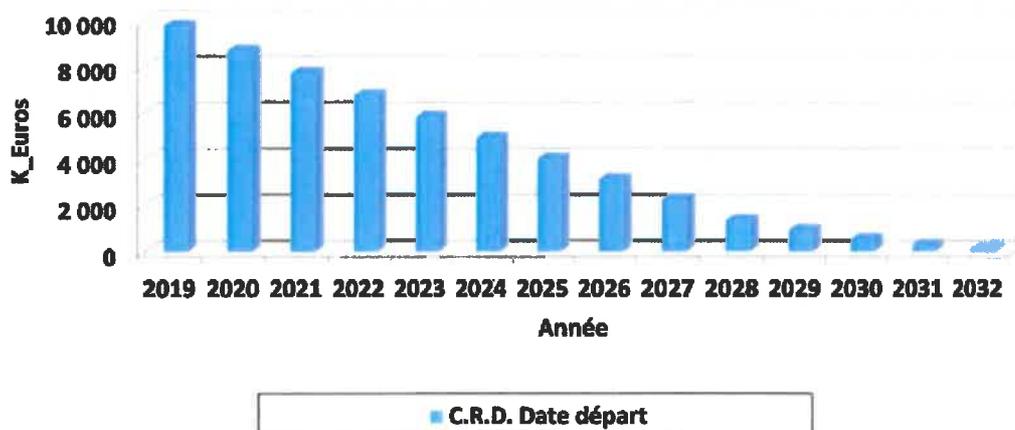


Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Amortissements	1 065	973	967	942	908	902	887	889	901	415	393	255	169	131
Intérêts	159	143	128	112	97	82	67	53	39	27	18	10	5	2

Annuités	1 224	1 118	1 095	1 054	1 005	984	954	942	940	442	411	265	174	133
----------	-------	-------	-------	-------	-------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

EXTINCTION DE LA DETTE

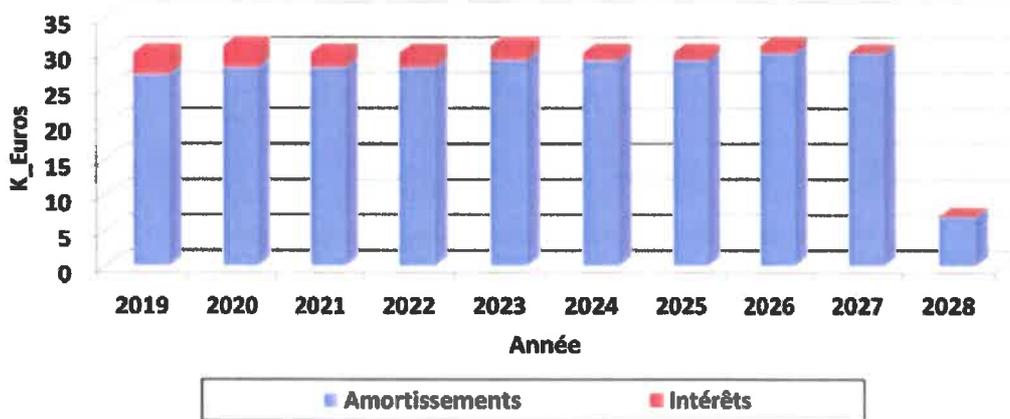
Capital restant dû



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
C.R.D. Date départ	9 796	8 733	7 759	6 793	5 851	4 942	4 040	3 153	2 286	1 364	948	556	300	131

2) EVOLUTION ENDETTEMENT BUDGET MUSE

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-

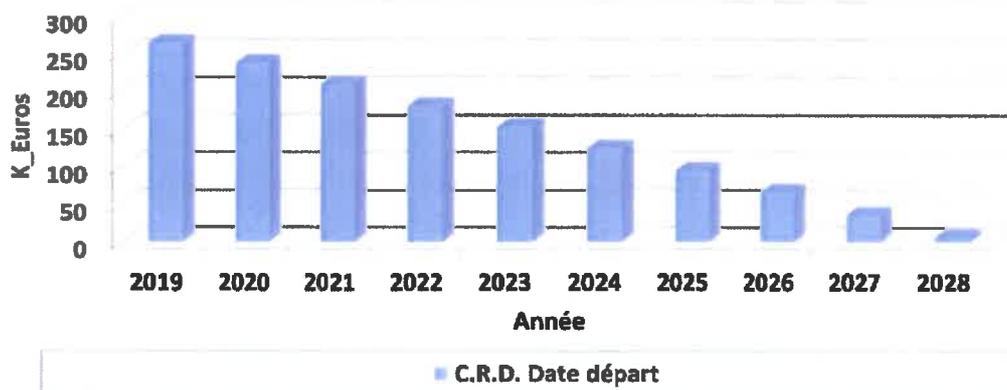


Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Amortissements	27	28	28	28	29	29	29	30	30	7
Intérêts	3	3	2	2	2	1	1	1		

Annuités	30	31	30	30	31	30	30	31	30	7
----------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	---

EXTINCTION DE LA DETTE

C.R.D. Date départ



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
C.R.D. Date départ	266	239	211	182	154	126	96	67	37	7

C) LA FISCALITE LOCALE

TAUX COMMUNAUX

En 2019 comme depuis 2011, **la majorité fera le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB)**. Ainsi, en maintenant la politique menée depuis le début du mandat, **la majorité municipale entend réaffirmer sa volonté de préserver les ménages Eudois**.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'année 2019 sera la seconde année de mise en œuvre de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce qui se traduira, par l'application d'une tranche supplémentaire d'exonération pour les ménages concernés.

Taxes fiscales locales	Taxe d'habitation	Taxe foncière Bâtie	Taxe foncière Non Bâtie
Taux	23,66%	31,30%	53,50%

La taxe d'habitation : 23.66% depuis 2011

La taxe foncière Bâtie : 31.30% depuis 2007

La taxe foncière Non Bâtie : 53.50% depuis 2011

LES BASES LOCALES

Les recettes fiscales de la Ville ne pourront progresser en 2019 que grâce à la variation mécanique des bases puisque les taux d'imposition ne seront pas augmentés.

Pour 2019 et jusqu'en 2020, l'Etat intégrerait une indexation des bases sur l'inflation. Cela permet dès lors de retenir une hypothèse de variation des bases physiques relativement prudente. Celle-ci a ainsi été fixée à +1%.

	2016	2017	2018	DOB 2019
BASE TH	7 886 698	8 009 421	7 973 976	8 053 716
TAUX TH	23,66	23,66	23,66	23,66
PRODUIT TH	1 865 993	1 895 029	1 886 643	1 905 509

BASE TFB	8 442 834	8 454 633	8 529 334	8 614 627
TAUX TFB	31,30	31,30	31,30	31,30
PRODUIT TFB	2 642 607	2 646 300	2 671 450	2 696 378

BASE TFNB	103 057	104 061	104 979	106 029
TAUX TFNB	53,50	53,50	53,50	53,50
PRODUIT TFNB	55 135	55 673	56 164	56 726

SITUATION FINANCIERE DE L**D) CAPACITE FINANCIERE****EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2006 A 2018**

Résultat de fonctionnement-déficit d'investissement+/-RAR

2007	2008	2009	2010	2011	2012
687 276,03	1 004 402,97	999 369,55	642 848,81	961 305,70	1 287 110,81

2013	2014	2015	2016	2017	2018
352 855,00	1 030 815,06	1 103 251,68	1 040 199,70	1 092 328,91	1 158 851,62

Principales composantes de l'autofinancement :

EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits								
Ressources fiscales propres	5 689 749	5 854 990	6 233 129	5 976 571	6 050 036	5 983 021	6 963 154	6 722 024
+ Ressources d'exploitation	693 239	1 065 638	977 423	831 645	724 976	628 152	572 240	536 773
= Produits flexibles	6 382 988	6 920 629	7 210 551	6 808 217	6 775 012	6 611 173	7 535 394	7 258 797
Ressources institutionnelles	4 160 270	3 597 180	3 617 078	3 425 301	3 207 867	2 875 858	2 062 010	2 041 435
+ Fiscalité reversée par l'Etat+Interco	894 205	906 908	921 838	913 022	846 775	872 968	904 022	913 793
= Produits rigides	5 054 475	4 504 088	4 538 916	4 338 323	4 054 642	3 748 826	2 966 032	2 955 228
Travaux en régie	69 994	99 998	67 023	0	219 433	294 203	286 502	247 217
= Produits de gestion	11 507 457	11 524 715	11 816 490	11 146 540	11 049 087	10 654 202	10 787 928	10 461 242

Charges								
Charges à caractère général	2 346 365	2 641 523	2 888 504	2 758 902	2 477 116	2 295 926	2 347 754	2 365 001
+ Charges de personnel	5 144 329	5 385 433	5 799 539	5 820 339	5 924 807	5 690 533	5 307 726	5 290 960
+ Subventions de fonctionnement	1 168 187	1 403 328	1 371 313	966 265	829 858	732 611	646 964	654 429
+ Autres charges de gestion	576 470	562 242	448 150	715 948	766 242	807 202	1 144 708	773 345
= Charges de gestion	9 235 351	9 992 527	10 507 506	10 261 454	9 998 023	9 526 272	9 447 153	9 083 736

Excédent brut de fonctionnement	2 272 106	1 532 188	1 308 984	885 085	1 522 815	1 261 656	1 340 775	1 377 506
--	------------------	------------------	------------------	----------------	------------------	------------------	------------------	------------------

RESULTAT COMPTABLE

Envoyé en préfecture le 25/02/2019

Reçu en préfecture le 25/02/2019

Affiché le



ID : 076-217602556-20190221-2019054DEL-DE

	2014	2015	2016	2017	2018
CAF brute	1 093 162	693 393	786 434	1 269 888	1 255 502
- Dotations aux amortissements	240 340	263 921	226 859	235 003	235 003
- Dotations aux provisions			72202,75	75672,93	75672,93
+ Quote-part des subv. D'inv.transférées					
Résultat comptable ou résultat section de fonctionnement	852 822	429 472	487 372	959 212	944 826

CAF BRUTE

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	12 370 992	12 034 521	12 052 478	11 563 598	10 920 027
Dépenses réelles de fonctionnement	11 277 830	11 341 128	11 266 044	10 293 710	9 664 525
CAF BRUTE	1 093 162	693 393	786 434	1 269 888	1 255 502

CAF NETTE

	2014	2015	2016	2017	2018
CAF BRUTE	1 093 162	693 393	786 434	1 269 888	1 255 502
Amortissement du capital	917 024	1 043 269	1 030 358	960 012	1 005 387
CAF NETTE	176 138	-349 876	-243 924	309 876	250 116

Les incertitudes du contexte financier national et le manque de visibilité à court et moyen terme nécessitent que la collectivité poursuive en 2019 la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement courant, avec pour objectif, de maintenir le niveau de service public local offert à la population et d'optimiser ses ressources existantes.

a) – LES RECETTES

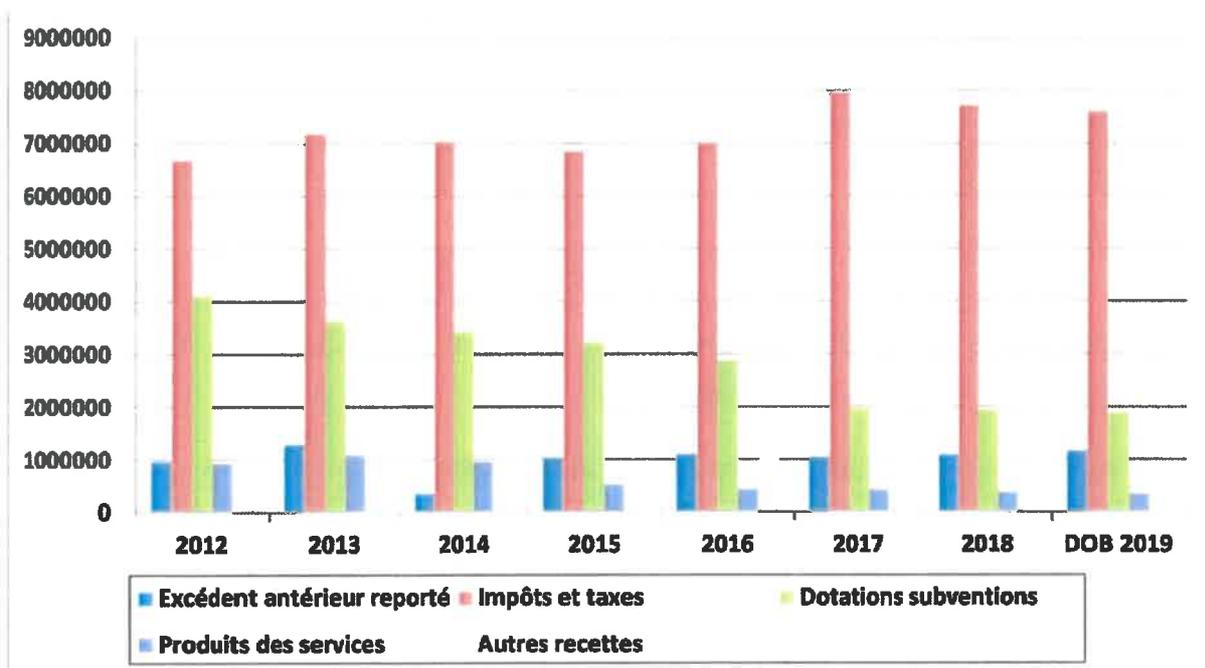
Après analyse des principaux points vus précédemment, il résulte de tous ces paramètres que la section de fonctionnement du budget 2019 devrait s'établir aux alentours de 11.7 Millions d'euros, soit une diminution d'environ 140 303 euros par rapport au BP de l'an passé.

		BP 2016	BP 2017	BP 2018	DOB 2019
002	Excédent antérieur reporté	1 103 251,00	1 040 199,70	1 092 328,91	1 158 851,62
013	Atténuation de charges	335 000,00	335 000,30	290 000,90	270 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 094 230,00	343 208,00	300 000,00	300 000,38
70	Produits des services	432 150,00	424 150,00	376 100,00	349 400,00
73	Impôts et taxes	7 012 292,00	7 958 389,00	7 718 224,00	7 606 655,00
74	Dotation, subventions et participations	2 872 634,00	1 959 630,00	1 927 872,00	1 871 815,00
75	Autres produits de gestion courante	191 397,00	144 000,00	148 000,00	159 500,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	33 200,00	176 866,20	14 000,00	10 000,00
		13 074 154,00	12 381 443,20	11 866 525,81	11 726 222,00

- La fiscalité directe : **pas d'évolution des taux d'imposition fixés par la commune.** L'estimation du produit fiscal communal serait de 4 658 613€.
- La fiscalité indirecte :
 - o L'attribution de compensation, qui constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI et qui a, pour objectif, d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et des transferts de compétences, à la fois par l'EPCI et par ses communes membres, sera en baisse en 2019 (91 000€) du fait du transfert du PAPI à la communauté de communes des Villes Sœurs.

- Le fonds de péréquation intercommunal, qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, sera maintenu au même niveau que 2018.
- Les dotations de l'Etat :
 - La dotation forfaitaire devrait très légèrement diminuer, dans le cadre de l'écrêtement qui sera réalisé à l'échelon national (90 millions d'Euros) pour le financement de l'évolution des dotations de péréquation.
 - La dotation de solidarité urbaine devrait évoluer, eu égard à l'évolution annoncée à l'échelon national (90 millions d'euros),
 - La dotation nationale de péréquation devrait rester sensiblement au même niveau.

Les autres recettes n'appellent pas d'observations particulières.



b) – LES DEPENSES

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité : achats de consommables, consommations diverses (fluide, fournitures ...), l'entretien des bâtiments, du matériel et des espaces publics...

La ville poursuivra en 2019 la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement courant tout en veillant à maintenir et à améliorer le niveau de service public local offert à la population. Les efforts demandés aux gestionnaires de crédits devront se poursuivre sur les exercices suivants afin de garantir l'équilibre budgétaire et préserver la santé financière de la ville.

Les crédits budgétaires des services alloués l'année précédente ont été réajustés pour 2019 pour partie au vu des réalisations antérieures et prévisions 2018, en les modulant au regard des besoins réels afin d'équilibrer le budget.

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	DOB 2019
O11 Charges à caractère général	2 565 197,00	2 604 273,00	2 600 800,00	2 583 000,00
O12 Charges de personnel	6 255 000,00	5 778 000,00	5 757 000,00	5 700 000,00
O14 Atténuation de produits	170 772,00	171 000,00	110 292,00	112 000,00
O22 Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
O23 Virement à la section d'investissement	879 240,00	1 214 513,00	1 280 236,77	1 216 004,00
O42 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 093 981,00	524 565,20	294 512,00	303 118,00
65 Autres charges de gestion	1 721 364,00	1 920 053,00	1 631 979,04	1 634 500,00
66 Charges financières	373 300,00	152 839,00	175 006,00	164 900,00
67 Charges exceptionnelles	10 300,00	8 200,00	11 700,00	7 700,00
68 Dotations aux provisions		3 000,00	-	-
	13 074 154,00	12 381 443,20	11 866 525,81	11 726 222,00

Les charges à caractère générale ne devront pas dépasser les 2.6M€ correspondant à une stabilité maîtrisée.

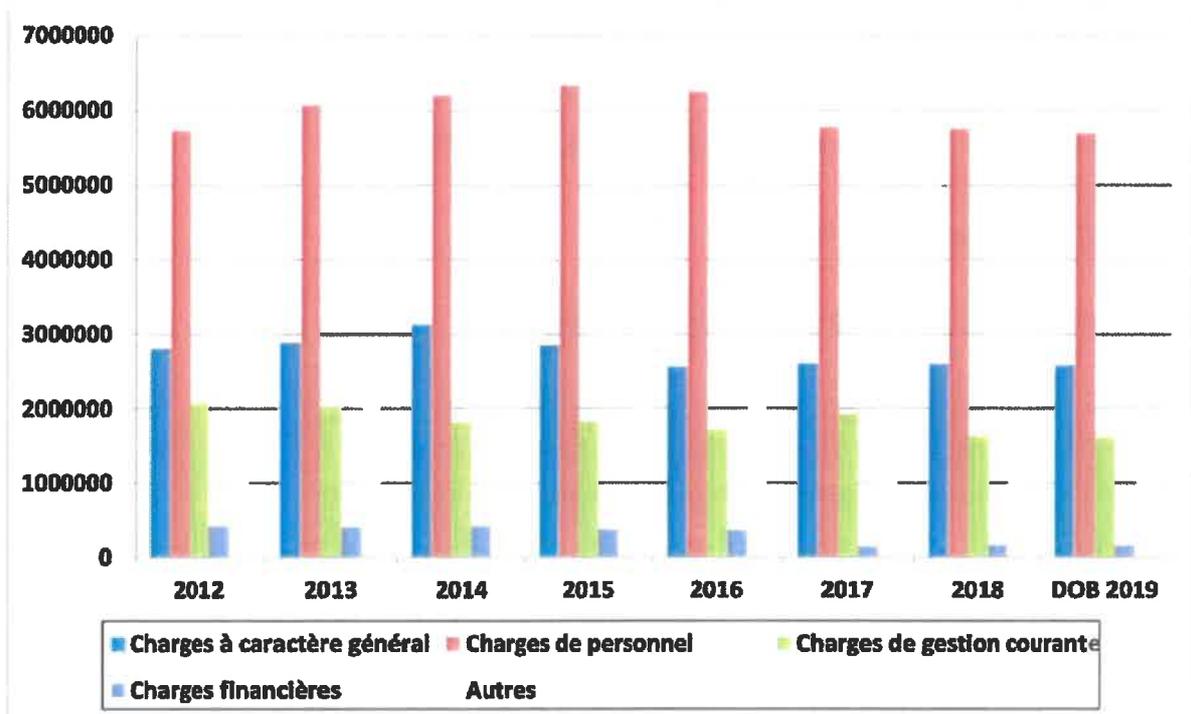
Les charges de personnel sont en baisse de 57 000€.

Les autres charges de gestion courante (vie associative, action sociale...) :

La ville de EU est une ville riche d'une intense vie associative. Une multitude de projets, d'actions, d'animations, ... sont proposées tout au long de l'année aux Eudois. La municipalité reconnaît cette richesse et cette vitalité comme une identité forte de la commune et malgré le conteste financier contraint, a maintenu une politique visant à faire des associations des partenaires privilégiés de la vie de la commune. Celle-ci s'est traduite et continuera à se

traduire par un soutien fort, que ce soit en termes de subventions directes dont l'enveloppe sera maintenue en 2019, mais aussi de mises à disposition d'équipements et d'installation, de supports ou d'interventions techniques.

La ville poursuivra par l'intermédiaire de son CCAS une politique d'action sociale globale visant à lutter contre les inégalités, permettre l'accès effectif aux droits sociaux des personnes, favoriser la cohésion sociale et de santé et toutes actions permettant l'amélioration des déterminants de santé qui sont pour notre territoire défavorables.



LES PROJETS MUNICIPAUX**B – SECTION D'INVESTISSEMENT****a) – LES RECETTES**

		BP 2016	BP 2017	BP 2018	DOB 2019
021	Virement de la section de fonctionnement	879 240,00	1 214 513,00	1 280 236,77	1 216 004,00
024	Produits des cessions	194 666,00	99 999,80	-	.
040	Opérations d'ordre entre sections	1 093 981,00	524 565,20	294 512,00	303 118,00
041	Opérations patrimoniales	8 860 978,00	1 871 200,00	-	.
10	Dotations, fonds divers	508 434,00	687 244,00	1 345 782,42	1 148 796,00
13	Subventions d'investissement	515 914,00	555 400,00	660 197,00	1 177 536,00
16	Emprunts	1 014 500,00	680 000,00	685 000,00	700 000,00
21+23+27	Immobilisations corporelles+en cours+financières	5 000,00	5 000,00	5 000,00	7 500,00
		13 072 713,00	5 637 922,00	4 270 728,19	4 552 954,00

Dotations, fonds divers dont :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 894 795.10€

FCTVA : 250 000.90€

Taxe d'aménagement : 4000€

Subventions d'investissement 1 177 536€ dont :

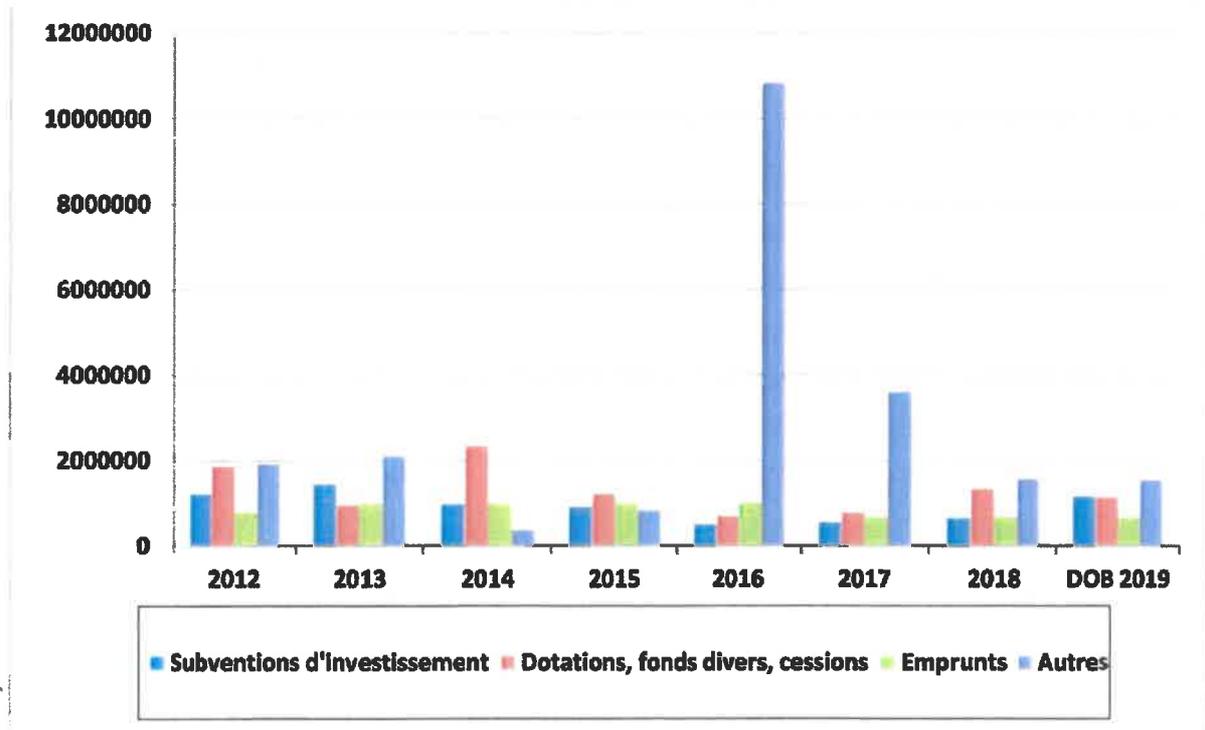
Etat : 54 850.40€ pour le mur du jardin Français
2 980.89€ pour les ascenseurs Mairie
463 300.79€ pour la restauration de la Collégiale

Département : 17 406.75.00€ pour l'aire de camping-cars
2 741.45€ pour la sécurisation de l'entrée de l'école Mélusine
289 800.00€ pour la restauration de la Collégiale

DETR : 5 961.78€ pour les ascenseurs Mairie
2 162.60€ pour le carrefour Gounod
19 271.49€ pour la rue J.Anquetil
11 503.42€ pour la rue Sémichon
3 722.00€ pour le giratoire Lavoisier
3 289.73€ pour la sécurisation de l'entrée de l'école Mélusine
3 000€ pour la classe numérique école Broceliande
12 498.90€ pour le city-stade

7 345.80€ pour l'éclairage du gymnase
 4 700€ pour la vidéo-protection
 16 000€ pour la réfection du sol du gymnase

Autres : 7 000€ pour le PAMA
 250 000€ pour la restauration de la Collégiale

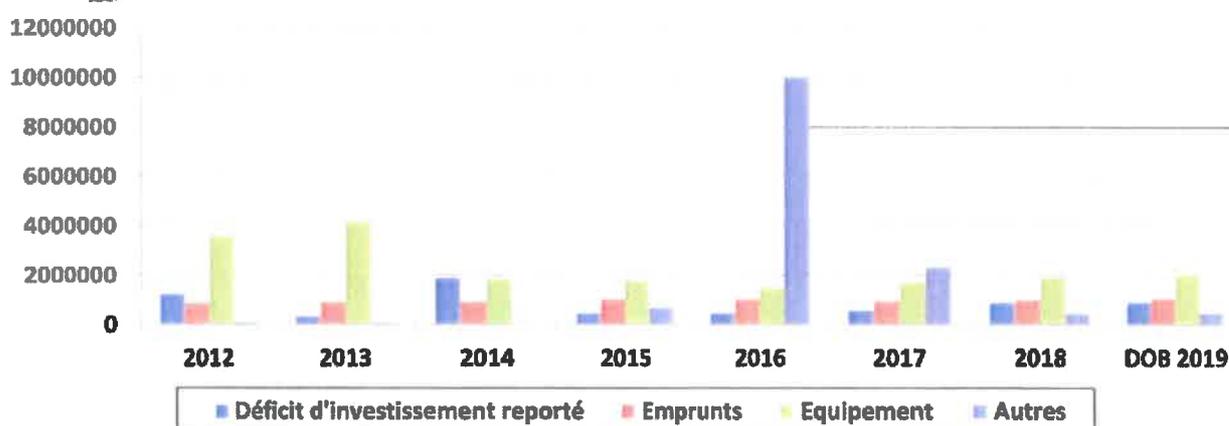


b) – LES DEPENSES

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	DOB 2019	
001	Déficit d'investissement reporté	470 001,00	604 549,00	907 534,15	937 590,76
040	Opérations d'ordre entre sections	1 094 231,00	343 208,00	300 000,00	300 000,24
041	Opérations patrimoniales	8 860 978,00	1 871 200,00	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves			1 986,00	-
16	Emprunts	1 055 950,00	972 000,00	1 014 000,04	1 072 000,00
20	Immobilisations incorporelles	6 200,00	42 600,00	124 127,00	15 660,00
204	Subventions d'équipement versées	84 000,00	132 700,00	163 014,00	201 960,00
21	Immobilisations corporelles	134 453,00	321 443,00	399 581,00	287 337,30
23	Immobilisations en cours	1 366 900,00	1 347 722,00	1 358 486,00	1 736 405,70
27	Autres immobilisations financières		2 500,00	2 000,00	2 000,00
		13 072 713,00	5 637 922,00	4 270 728,19	4 552 954,00

Les investissements 2019 :

- FISAC : 37 000€
- Acquisition conteneurs enterrés : 47 960€
- Participation pour un nouveau lotissement : 100 000€
- Participation autorisations instructions urbanisme : 17 000€
- Rachat à l'EPFN d'une propriété avenue de la gare : 93 000€
- Acquisition matériel scolaire : 32 445.85€
- Acquisition matériel pour les services techniques : 38 000€
- Acquisition matériel Mairie : 33 468€
- Travaux de restauration de la Collégiale : 1 332 000€
- Travaux éclairage public (CREM) : 152 000€
- Travaux bâtiments classés et communaux : 50 000€
- PAMA : 16 000€
- Travaux de voirie : 50 000€
- Réfection du sol du gymnase : 80 000€...



LES BUDGETS ANNEXES**THEÂTRE****FONCTIONNEMENT RECETTES :**

		BP 2017	BP 2018	DOB 2019
002	Excédent antérieur reporté		0,59	0,80
013	Atténuation de charges	22 000,00	2 000,00	-
70	Produits des services	44 000,00	50 100,41	47 000,00
74	Dotation, subventions et participations	103 300,00	142 900,00	166 800,20
75	Autres produits de gestion courante	242 852,00	240 210,00	259 887,00
		412 152,00	435 211,00	473 688,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

		BP 2017	BP 2018	DOB 2019
011	Charges à caractère général	212 522,00	237 000,00	261 950,00
012	Charges de personnel	182 000,00	182 000,00	200 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 430,65	16 060,84	11 587,54
67	Charges exceptionnelles	199,35	150,16	150,46
		412 152,00	435 211,00	473 688,00

INVESTISSEMENT RECETTES :

		BP 2017	BP 2018	DOB 2019
001	Solde d'exécution positif reporté	40 287,35	38 612,16	41 893,46
040	Opérations d'ordre entre sections	17 430,65	16 060,84	11 587,54
		57 718,00	54 673,00	53 481,00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

		BP 2017	BP 2018	DOB 2019
21	Immobilisations corporelles	27 000,00	29 000,00	22 000,00
23	Immobilisations en cours	30 718,00	25 673,00	31 481,00
		57 718,00	54 673,00	53 481,00

MUSEE

FONCTIONNEMENT RECETTES :

		BP 2017	BP 2018	DOB 2019
002	Excédent antérieur reporté	-	15 267,64	2,79
013	Atténuation de charges	23 005,00	29 000,00	20 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 305,00	-	-
70	Produits des services	58 000,00	60 600,32	66 600,21
75	Autres produits de gestion courante	401 920,00	451 930,04	462 027,00
		487 230,00	556 798,00	548 630,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

		BP 2017	BP 2018	DOB 2019
011	Charges à caractère général	41 250,00	59 642,00	61 670,00
012	Charges de personnel	403 000,00	403 000,00	372 500,00
023	Virement à la section d'investissement	26 470,00	84 529,00	103 941,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 635,00	6 271,04	6 759,92
66	Charges financières	7 875,00	3 155,96	3 559,08
67	Charges exceptionnelles		200,00	200,00
		487 230,00	556 798,00	548 630,00

INVESTISSEMENT RECETTES :

		BP 2017	BP 2018	DOB 2019
001	Solde d'exécution positif reporté		299 791,23	0
021	Virement de la section de fonctionnement	26 470,00	84 529,00	103 941,00
040	Opérations d'ordre entre sections	8 635,00	6 271,04	6 759,81
041	Opérations patrimoniales	132 478,00	-	-
10	Dotations, fonds divers	-	16 866,96	47 824,19
13	Subventions d'investissement	32 000,00	41 620,00	74 000,00
		199 583,00	449 078,23	232 525,00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

		BP 2017	BP 2018	DOB 2019
001	Solde d'exécution négatif reporté			47 024,19
040	Opérations d'ordre entre sections	4 305,00	-	-
041	Opérations patrimoniales	132 478,00	-	-
10	Dotations, fonds divers		315 058,19	-
16	Emprunts	27 000,00	27 500,00	27 500,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	2 000,04	5 000,81
21	Immobilisations corporelles	23 000,00	85 020,00	51 000,00
23	Immobilisations en cours	7 800,00	19 500,00	102 000,00
		199 583,00	449 078,23	232 525,00

Les dépenses d'investissement comprennent :

- 20 000€ table interactive
- 20 000€ mobilier pour les réserves
- 90 000€ restauration du grand tableau
- 10 000€ restauration de livres suite à un sinistre

CAMPING**FONCTIONNEMENT RECETTES :**

		BP 2017	BP 2018	DOB 2019
002	Excédent antérieur reporté	-	0,91	1,81
013	Atténuation de charges	2 500,00	-	-
70	Produits des services	1 300,00	1 700,09	-
73	Impôts et taxes	39 000,00	45 000,00	55 900,19
75	Autres produits de gestion courante	49 382,00	43 681,00	37 473,00
77	Produits exceptionnels		900,00	-
		92 182,00	91 282,00	93 375,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

		BP 2017	BP 2018	DOB 2019
011	Charges à caractère général	30 750,00	29 930,00	32 230,00
012	Charges de personnel	59 000,00	59 000,00	59 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 451,90	1 451,80	1 244,75
65	Autres charges de gestion	600,10	600,20	600,25
67	Charges exceptionnelles	380,00	300,00	300,00
		92 182,00	91 282,00	93 375,00

INVESTISSEMENT RECETTES :

		BP 2017	BP 2018	DOB 2019
001	Solde d'exécution reporté	1 451,10	2 902,20	4 353,25
040	Opérations d'ordre entre sections	1 451,90	1 451,80	1 244,75
		2 903,00	4 354,00	5 598,00

INVESTISSEMENT DEPENSES :

		BP 2017	BP 2018	DOB 2019
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	2 000,00	3 000,00
23	Immobilisations en cours	903,00	2 354,00	2 598,00
		2 903,00	4 354,00	5 598,00

1) LES PROJETS :

DOMAINE CULTUREL

- Un programme d'animations chargé avec les points forts, la fête du cheval, le feu de St Jean, les rendez-vous au jardin, le 14 juillet, la fête des oeufs, la fête du patrimoine, la fête du sport, la fête de la gastronomie, le salon du bien-être, le marché de Noël et une animation pour les commerçants de la ville le dimanche précédent Noël.

- Une saison culturelle lancée qui se promet de rayonner encore plus près des écoles et de notre territoire communautaire.

- un programme d'expositions chargé.

* les nouveautés dans les manifestations

- Le 15 mars 2019 : pour fêter la réouverture des visites au château-musée, deux jours consacrés à l'attractivité de la ville « Destination Eu » avec le concours de l'office de tourisme intercommunal, avec l'ouverture du musée et ses nouveautés, les nouveautés informatiques, l'inauguration des modifications de l'hôtel Dieu et de son jardin d'enfant et l'inauguration du parcours de santé en liaison avec le Lion's Club.

- en juin : 3 à 4 jours de conférences, d'expositions pour entraîner notre ville dans le futur dans les domaines du développement durable, d'économie d'énergie, d'évolution de l'habitat.

- en septembre : une mise en valeur de notre fleuve côtier lors des journées du patrimoine.

Le Théâtre du Château finalise actuellement les négociations avec le Ministère de la Culture, la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime, pour devenir une Scène Conventionnée d'Intérêt National, pour les textes et la voix, avec la mention Art en territoire, sur la période 2019-2022.

Il continuera de mener un projet artistique et culturel autour des textes et de la voix, tout en développant significativement son action de façon décentralisée dans les communes du territoire.

Son action en décentralisation portera dès 2019 sur trois axes :

- le développement de sa diffusion de spectacles dans les communes voisines**
- la mise en place d'actions d'éducation artistique (en direction des élèves et du public adulte) dans les établissements scolaires voisins et dans les communes voisines**
- la mise en place de résidences d'artistes dans les communes voisines et dans les établissements scolaires voisins (écoles, collèges, lycées).**

Pour mener à bien ces actions en décentralisation, il a reçu des moyens financiers supplémentaires de ses partenaires et nouvellement, de la Communauté de communes des villes sœurs :

- la DRAC a porté, dès 2018, sa subvention de fonctionnement à 50 000 € (contre 40 000 € auparavant)**
- la Région a porté sa subvention de fonctionnement à 25 500 € (contre 20 500€ auparavant), à partir de 2019**
- la CCVS et son réseau intercommunal des bibliothèques financent une tournée annuelle de 3 représentations d'un spectacle jeune public dans les bibliothèques, depuis 2018**
- la DRAC et la Région ont alloué au Théâtre du Château des fonds supplémentaires tout spécialement dédiés à l'éducation artistique et culturelle des élèves et à l'accueil d'artistes en résidence en milieu scolaire : dispositif Triptyques (20 000 € en 2019, pour mener une action au Lycée Le Hurle-vent du Tréport) ; plan chorale (6 000 € pour développer la pratique du chant choral à l'école à Eu et dans une commune rurale) ; option théâtre (2 500 € pour financer l'intervention d'artistes auprès des options théâtre du Lycée Anguier).**

(Le Théâtre bénéficiera également d'autres dispositifs directement versés aux compagnies qu'il fait intervenir dans les établissements scolaires. Ces fonds n'apparaissent donc pas dans le budget).

Envoyé en préfecture le 25/02/2019
Reçu en préfecture le 25/02/2019
Affiché le 
ID : 076-217602556-20190221-2019054DEL-DE

LE PLAN D' ACTIONS POUR LES MOBILITES ACTIVES (PAMA)

Elaboré en début d'année 2018, le Plan d'Actions pour les Mobilités Actives poursuit son cycle de réalisation. Ses enjeux sont multiples : ils touchent au cadre et à la qualité de vie des Eudois, à l'attractivité et à la promotion de la commune.

Pour rappel, le PAMA définit un certain nombre de mesures visant à promouvoir et encourager les modes de déplacement actifs. Parmi les axes stratégiques retenus :

- Valoriser les **enjeux de santé** liés aux modes actifs ;
- Développer et valoriser les **itinéraires de loisirs et de tourisme** ;
- Favoriser l'**intermodalité** transports motorisés / modes actifs ;
- **Partager l'espace public** et sécuriser les espaces ouverts aux modes de déplacement alternatifs.

Deux actions initiées en 2018 seront finalisées en 2019 :

- Dans la partie boisée du parc du Château, le **parcours sport-santé** est en phase de montage. Lieu d'oxygénation et d'évasion par le mouvement, espace de détente en famille, de préparation pour les associations sportives, etc., ce parcours ne manquera pas de valoriser le parc du Château en lui associant une nouvelle fonction.
Les agrès ont été financés par le Lions Club d'Eu, pour un montant de 7.000 €, les services de la ville prenant en charge leur installation et la signalétique règlementaire.
Ouverture prévue pour mi-mars.
- La zone de circulation apaisée en centre-ville a été étendue courant juillet 2018 : généralisation des « zones 30 », l'hypercentre historique faisant quant à lui l'objet d'un passage en « zone de rencontre », limitant la vitesse des véhicules à 20km/h et donnant la priorité aux piétons.

Le code de la route prévoit qu'en « zone 30 » et « zone de rencontre », les rues sont en principe à **double sens pour les cyclistes**. Cette règle a été réaffirmée lors de l'annonce du Plan Vélo gouvernemental en septembre dernier ; toutefois, elle ne peut être appliquée du jour au lendemain : les mentalités doivent évoluer et ce changement doit être accompagné. Un groupe de travail a été créé en ce sens ; mêlant élus de toutes sensibilités politiques et membres de la société civile particulièrement concernés par les problématiques liées à la sécurité des cyclistes sur la voie publique (chefs d'établissements scolaires, etc.), il a proposé un certain nombre de rues sur lesquelles le double sens cyclable pourra être instauré. Mise en place des signalétiques réglementaires et actions de communication débuteront au mois de mars et se poursuivront jusqu'à l'automne.

Ces travaux font l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds d'Action Locale (FAL).

D'autres actions seront mises en œuvre en 2019, toujours afin de renforcer l'attractivité de la ville et favoriser les déplacements doux, qu'ils soient de loisirs ou utilitaires :

- Création d'une **liaison cyclable entre la route de Mers et le chemin des Etangs**. Ce projet sera conduit sur les exercices 2019 et 2020. Cet itinéraire comporte 5 sections qui feront l'objet d'aménagements distincts : cheminements en site propre (piste cyclable) alterneront avec des sections de voirie partagée (doubles sens cyclables, chaussée à voie centrale banalisée).

Les aménagements prévus pour 2019 concernent les accotements de la route de Mers, les rues Lavoisier, Digue Catix, Sergent Lefranc et la ruelle Sémichon. Ils permettront notamment de lier l'aire de camping cars au centre-ville et au réseau pédestre et cyclable communautaire.

La liaison entre la ruelle Sémichon et le chemin des Etangs, en suivant les bords de Bresle, sera traitée en 2020.

- Mise en place d'au moins 3 **bornes de recharge sécurisées pour vélos à assistance électrique** (cour d'honneur du Château et/ou institut consulaire (OT)).

D'autres actions du PAMA sont en phase de conception. Notamment celles qui visent à renforcer l'attractivité de l'hypercentre historique (nettoyage de la pièce d'eau longue dans le parc du Château) et à placer la ville au cœur d'un véritable maillage d'itinéraires pédestres et cyclo-touristiques dépassant le cadre communautaire. C'est dans cette perspective que la construction de passerelles au franchissement de la Bresle et de la voie ferrée vers Beauvais ont été inscrites au plan de contractualisation de la communauté de communes et pourront bénéficier d'aides financières du département de Seine-Maritime (30%) et de la région Normandie (20%).

DOMAINE LOGEMENT

- Un lotissement piloté par un bailleur social se mettra en oeuvre prochainement pour la construction de maisons en location et certaines probablement en accession à la propriété. **La municipalité participerait à hauteur de 100 000 euros pour la voirie.**

DOMAINE INTERCOMMUNALITE

L'intercommunalité est un acteur majeur de l'évolution de notre territoire. Pour 2019, il est prévu :

- La mise en place des bornes numériques pour un accueil touristes 24h/24 et 7j/7 près des bureaux touristiques.
- Des forfaits touristiques pour les autocaristes avec des prestations proposées par l'office telles que la visite du château, le petit train, la visite de la collégiale, les visites guidées.

- **Le réseau d'aides maternelles, le réseau des bibliothèques/médiathèques.**
- **L'organisation des vacances scolaires ou des séjours d'hiver et d'été sera couplée cette année 2019 par des aides aux familles en difficulté économique au travers du centre intercommunal d'action sociale. Le système d'aide permettra aussi d'accueillir des jeunes, pour les séjours vacances, de familles en difficulté dans des conditions financières exceptionnelles.**
- **L'intercommunalité, c'est aussi le traitement des déchets. De nouveaux horaires des déchetteries seront proposés pour 2019 pour éviter les fermetures. Ces horaires sont identiques à tout le territoire.**
- **La réalisation en 2019 de liaisons douces le Tréport/Mers, Eu Gamaches pour piétons, vélos et autres engins modernes, le chemin des étangs bitumé.**
- **L'acquisition de l'immeuble de la gare du Tréport pour un office de tourisme central.**
- **Le contrat local de santé dont la première réunion opérationnelle a eu lieu pour l'ensemble de nos habitants avec des sujets majeurs comme l'accès aux soins, la prévention, l'addictologie, le parcours de santé des personnes âgées.**
- **La création d'une maison de services au public (MSAP) pour participer, entre autres avec les associations du territoire et les communes dont la ville d'EU, au support à la population liée à la dématérialisation des documents et à la généralisation de l'informatique dans les démarches avec les administrations.**
- **L'installation de la fibre optique sur notre territoire prévue pour notre ville fin 2019.**

2) LES PRIORITES D'INVESTISSEMENT POUR 2019

Envoyé en préfecture le 25/02/2019

Reçu en préfecture le 25/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 076-217602556-20190221-2019054DEL-DE

- l'investissement «phare» concernera pour la Collégiale la restauration des couvertures et charpentes :

- de la flèche : 1 207 558.85€
- du transept : 579 206.54€
- du chœur : 421 039.44€

Maîtrise d'œuvre : 163 086€, coût total : **2 370 890.83€**

- Les investissements de matériels techniques : 38 000€,
- Les investissements de matériels scolaires : 32 000€,
- Les investissements de matériels Mairie : 31 500€,
- L'acquisition de conteneurs enterrés : 48 000€,
- L'acquisition de robots pédagogiques dans les écoles maternelles pour les espaces numériques : 3 200€,
- Les aménagements des quartiers pour le cadre de vie, la reprise des trottoirs en très mauvais état et le problème de la vitesse de certains automobilistes.
- L'achat du bâtiment GOUET, rue de la Trinité, préempté lors du dernier mandat : 93 000€
- La fin des travaux de rénovation de l'auberge de jeunesse par l'aménagement du 1^{er} étage
- La poursuite du PAMA pour l'organisation des circulations douces dans notre ville
- La reprise des investissements concernant l'éclairage public et la diminution des consommations : 152 000€
- L'éclairage des passages piétons pour la sécurité des citoyens et des personnes à mobilité réduite
- La vidéo-protection : mise en place de trois nouvelles caméras (l'environnement de l'hôpital, l'aire de camping-cars et le jardin à la française) : 23 000€

- **La refonte complète du site internet de la ville : 4 400€**
- **Les travaux en régie dont les principaux sont :**
 - **Réfection du parvis de l'entrée de l'école Broceliande,**
 - **Réfection (peinture) des sanitaires au Camping,**
 - **Réfection du clin et des fenêtres du Théâtre,**
 - **Aménagement provisoire de la place Guillaume Le Conquérant suite aux travaux de restauration de la Collégiale,**
 - **Réfection de divers trottoirs (ex : rue Déménitroux...)**

ET L'AVENIR APRES 2019

Remarque liminaire

L'obligation d'établir un rapport d'orientations budgétaires stipule de mentionner les actions et investissements pluriannuels.

Sujet au combien délicat quand il faut élaborer des actions et des investissements (donc des dépenses) lorsque **les recettes sont incertaines** et que les projets intercommunaux pluriannuels ne sont pas définis.....

Une difficulté supplémentaire s'ajoute aux difficultés de la plupart des villes centres de taille moyenne quand des investissements liés par exemple à la culture, à l'éducation, à la santé, aux équipements sportifs, à l'animation, ne sont pas uniquement réalisés pour satisfaire les besoins des habitants de la ville mais à l'ensemble de la population du territoire intercommunal voire de territoires voisins.

Dans ce chapitre « Après 2019 » certains projets exposés seront propres à la ville d'Eu d'autres seraient à envisager au niveau intercommunal :

- - un gymnase pour accueillir des épreuves régionales,
- - une médiathèque centrale dans le collège des jésuites
- - une résidence adaptée pour les personnes souhaitant se rapprocher des centres villes et/ou pour les personnes dont le domicile n'est plus adapté à leur quotidien tout en souhaitant garder leur autonomie.

CONCLUSION

A l'aube de la dernière année budgétaire « pleine » du mandat municipal actuel, la majorité souhaite ancrer ses orientations budgétaires et financières 2019 dans une trajectoire qui tiendra à la fois compte d'une volonté affirmée et assumée de porter des actions et projets nouveaux, mais qui aura également l'objectif de préserver et de stabiliser les équilibres financiers fondamentaux de la collectivité pour l'avenir.

In fine, la majorité municipale entend, en 2019, poursuivre le développement de la commune et des services proposés à la population avec une ligne directrice budgétaire claire : maintenir la rationalisation et maîtrise des dépenses, afin de continuer à préserver du mieux possible les contribuables Eudois.

FIN

Envoyé en préfecture le 25/02/2019

Reçu en préfecture le 25/02/2019

Affiché le



ID : 076-217602556-20190221-2019054DEL-DE